

OPTIQUE, EXPLOITEZ VOTRE RÉSEAU AU MAXIMUM !



Vous devez changer vos lunettes ou vos lentilles ? Pensez à utiliser le réseau des opticiens Carte Blanche, il vous permet de bénéficier de nombreux avantages :

- Des verres sélectionnés pour leur qualité et la remise par votre opticien d'une carte ou d'un **certificat d'authenticité** de la provenance des verres,
- Un service de **tiers-payant sur les lunettes et les lentilles**. Outre la dispense d'avance de frais à hauteur de vos garanties, le tiers-payant permet de vous faire bénéficier de **remises tarifaires importantes** :
 - Les tarifs sont négociés et contrôlés : en vous rendant chez un opticien du réseau Carte Blanche, vous réaliserez une économie de 25 à 35% par rapport aux prix du marché,
 - **5% de réduction sur la monture**, et des remises supplémentaires selon les opticiens.
- De nombreuses **garanties contre la casse**, l'inadaptation aux verres et lentilles, la déchirure des lentilles...

LES AVANTAGES DU RÉSEAU CARTE BLANCHE

Extrait de la fiche pratique n°5 Carte Blanche

► Un opticien partenaire près de chez vous

Le réseau Carte Blanche comprend **10300 opticiens au 01/01/2013**, il y a donc forcément un opticien partenaire à proximité de votre domicile ou lieu de travail. Le réseau Carte Blanche comprend à la fois des opticiens d'enseignes et des **opticiens indépendants**.

► Un accueil professionnel

Les magasins d'optique partenaires s'engagent à un **accueil professionnel**, par un opticien diplômé. Les accords Carte Blanche n'imposent pas le choix de l'équipement : l'opticien est donc là pour conseiller au mieux l'Assuré dans son choix et il a toute liberté pour le faire.

► De la transparence en termes d'information, de conseil et de prise en charge

L'opticien vous remet 2 devis minimum : les devis comportent des informations sur les caractéristiques des verres (origine, traitement...) et de la monture (origine, marque), le prix pratiqué, les délais de réalisation et de livraison.

Pour les lentilles, l'opticien s'engage à vous informer de l'origine des lentilles et apporte informations et conseils sur la manipulation, l'hygiène et l'entretien des produits.

En outre, lorsque vous avez fait votre choix d'équipement, l'opticien vous informe en temps réel de l'accord de prise en charge par l'organisme complémentaire, ainsi que du montant éventuel qui reste à votre charge.

► Des prix encadrés sur une très large gamme de verres et de lentilles

Les opticiens partenaires s'engagent à respecter les tarifs maximums définis par Carte Blanche Partenaires pour les verres : ces tarifs sont fonction de la correction et du type de verre (traitements et marque). **Carte Blanche a référencé 95% des verres du marché**, le choix n'est donc pas limité.

Les opticiens s'engagent également sur des tarifs maximums pour les lentilles.

En moyenne, **les prix définis par Carte Blanche sont entre 25 et 35% inférieurs aux prix du marché**.

► Une remise sur la monture

Vous bénéficiez systématiquement⁽¹⁾ d'une remise minimum de 5% par rapport au prix public sur la monture principale achetée.

⁽¹⁾ Sauf à ce que le contrat liant l'opticien à son fournisseur l'empêche de procéder à une telle remise.

► Des garanties sur les équipements

- **Pour les lunettes** : Tous les verres référencés par Carte Blanche sont de qualité et disposent automatiquement d'un **traitement antireflet**. En outre, pour l'équipement choisi, vous bénéficiez automatiquement de :
 - Une **garantie casse de 2 ans** sur les verres et la monture, avec une franchise qui ne peut excéder 40% du prix initialement payé,
 - Une **garantie adaptation de 3 mois** minimum pour les verres unifocaux et progressifs.
- **Pour les lentilles** : Vous bénéficiez automatiquement d'une **garantie adaptation et déchirure** de 3 mois minimum.

► La dispense d'avance de frais.

Les opticiens partenaires s'engagent à pratiquer le **tiers-payant auprès des bénéficiaires** Carte Blanche. Ainsi, vous n'avancez pas les frais et ne réglez que la part éventuelle qui reste à votre charge, après déduction des remboursements de la complémentaire, voire de l'Assurance Maladie (selon l'accord entre l'opticien et la CPAM).

► Vous disposez bien sûr d'une entière liberté dans le choix de votre opticien

Que vous consultiez un opticien partenaire ou un autre opticien, vous bénéficiez de la prise en charge de l'Assurance Maladie et de votre complémentaire.

► Auprès de certains opticiens, des services en +

- **Une prise en charge particulière pour les situations suivantes : les enfants, les personnes sportives, la conduite, la manipulation des lentilles**
 - Apprentissage de la manipulation des lentilles,
 - Actions de prévention dans le domaine de la conduite,
 - Distribution de fiches d'information,
 - Large choix d'équipements pour les enfants,
 - Conseils et actions pour les enfants,
 - Apprentissage de la manipulation et du nettoyage de l'équipement pour les enfants,
 - Prise en charge de pathologies spécifiques pour les enfants,
 - Animation santé visuelle,
 - Large choix d'équipements spécialisés multisports,
 - Conseil et adaptation dans le cadre de la pratique sportive,
 - Actions pour les sportifs.
- **Des garanties casse et adaptation renforcées :**
 - Garantie casse monture de 1 à plus de 36 mois,
 - Garantie casse verre de 1 à plus de 36 mois,
 - Garantie d'adaptation gratuite pendant 3 mois, 6 mois, 1 an ou 2 ans,
 - Contrôle technique gratuit,
 - Garantie déchirure lentille traditionnelle de 1 à plus de 36 mois,
 - Garantie inadaptation lentilles traditionnelles/verres de 1 à plus de 36 mois,
 - Franchise limitée à 30% du prix de l'équipement.
- **Une remise supplémentaire sur l'achat de la monture :**
 - Remise supplémentaire sur l'achat de la monture principale de x€ ou de x%,
 - Remise sur l'achat de l'équipement adapté à la pratique sportive.
- **Une remise supplémentaire sur l'achat d'une 2ème paire :**
 - Remise sur achat du second équipement de x€ ou de x%,
 - Offre second équipement à 0 ou 1€,
 - Remise sur achat d'un pack lentilles de x€ ou de x%.

COMMENT TROUVER UN OPTICIEN SUR INTERNET ?

1. Connectez-vous à votre espace personnalisé :

LE GROUPE | ENGAGEMENTS RESPONSABLES | RECRUTEMENT | ESPACE PRESSE | IMPLANTATIONS

Connexion

Créditez-vous votre identifiant personnel et profitez de nos services en ligne.

Assuré

OK

Vous êtes > PARTICULIERS ENTREPRISES TRAVAILLEURS NON SALARIÉS PROFESSIONNELS DE L'ASSURANCE

OFFRES RÉSEAU CARTE BLANCHE DOSSIERS CONSEIL BRÈVES MARCHÉS QUESTIONS-RÉPONSES

Accueil > Particuliers

PARTICULIERS

Sélectionnez votre besoin :

Je veux conserver mon autonomie

Je prépare mes obsèques

J'assure mon habitation

TROUVEZ VOTRE PRODUIT

Quelle est votre situation ?

Sélectionnez

Que recherchez-vous ? :

Sélectionnez

Où souhaitez-vous être couvert ?

Sélectionnez

VALIDER

- ▶ **Identifiant** : numéro d'identifiant Internet indiqué au verso de votre Carte Blanche.
- ▶ **Mot de passe** : votre date de naissance (JJ/MM/AAAA).

Henner Assurances & Prévoyance

GMC

Bienvenue sur HENNER - GMC, accédez à votre espace client et bénéficiez de nos services en ligne : consulter vos décomptes, modifier vos coordonnées, trouver un professionnel de soins...

POUR ACCÉDER À VOTRE COMPTE, AUTHENTIFIEZ VOUS :

Identifiant Internet :

Mot de passe :

Mot de passe oublié ?

SE CONNECTER

2. Cliquez sur le logo Carte Blanche dans la partie « CONTACT UNITÉ DE GESTION ET RÉSEAUX DE SOINS » pour accéder à votre espace personnalisé Carte Blanche :

Henner Assurances & Prévoyance

GMC

FAQ

CONSULTER GÉRER CRÉER

Bienvenue VIRGINIE BLANCHET sur votre espace personnalisé

FERMER LA SESSION

CONSULTEZ OU MODIFIEZ VOS DONNÉES PERSONNELLES

CONTACT UNITÉ DE GESTION ET RÉSEAUX DE SOINS

Mes réseaux de soins

CARTE BLANCHE

Contact Unité de Gestion +33(0)1 40 82 45 81 / gmcg.ug92@henner.fr

RÉCAPITULATIF DE VOS BÉNÉFICIAIRES

Nom	Prénom	Date de naissance
-----	--------	-------------------

3. Sur le site Carte Blanche, les assurés identifiés peuvent effectuer une recherche cartographique des professionnels de santé les plus proches dans la rubrique « **Annuaire / PROFESSIONNELS DE SANTE PARTENAIRES** » :

The screenshot shows the website interface for finding partner health professionals. At the top, there are navigation links for 'Accueil Carte Blanche', 'Questions-Réponses', and 'Mes contacts'. The main navigation bar includes 'Annuaire', 'Je m'informe', and 'Mes avantages'. The left sidebar contains 'Annuaire', 'Je m'informe', and 'Mes avantages' sections. The main content area features a breadcrumb trail: 'Accueil Espace Assuré > Annuaire > Professionnels de santé partenaires'. The title 'PROFESSIONNELS DE SANTE PARTENAIRES' is prominently displayed, followed by a subtitle: 'Tous les partenaires auprès desquels vous bénéficiez d'avantages (tiers-payant, tarifs négociés, engagements qualité)'. Below this, a 'Domaine d'activité' section lists various professions with radio buttons for selection: Appareillages médicaux, Audioprothésistes, Centres de soins, Chirurgiens-dentistes, Cliniques, Diététiciens, Hôpitaux, Infirmiers, Kinésithérapeutes, Laboratoires, Opticiens en magasins, Orthophonistes, Orthoptistes, Ostéopathes, Pédicures-Podologues, Pharmaciens, Radiologues, and Sophrologues.

Votre adresse (numéro, rue, lieu-dit ...) :

La saisie d'une adresse permet d'affiner les résultats

Votre département ou code postal : *

Votre ville : *

Nom de votre praticien :

Rechercher

* champs obligatoires

66 résultats autour de vous

Département / code postal : 75017

Ville : PARIS

Domaine : OPTICIENS EN MAGASINS

Service + : Tous

[← Nouvelle recherche](#)

A OPTIQUE MALESHERBES

199, boulevard
Malesherbes
75017 PARIS
01 42 67 30 39

B ORAVISION

16, rue Brémontier
75017 PARIS
01 42 27 43 06

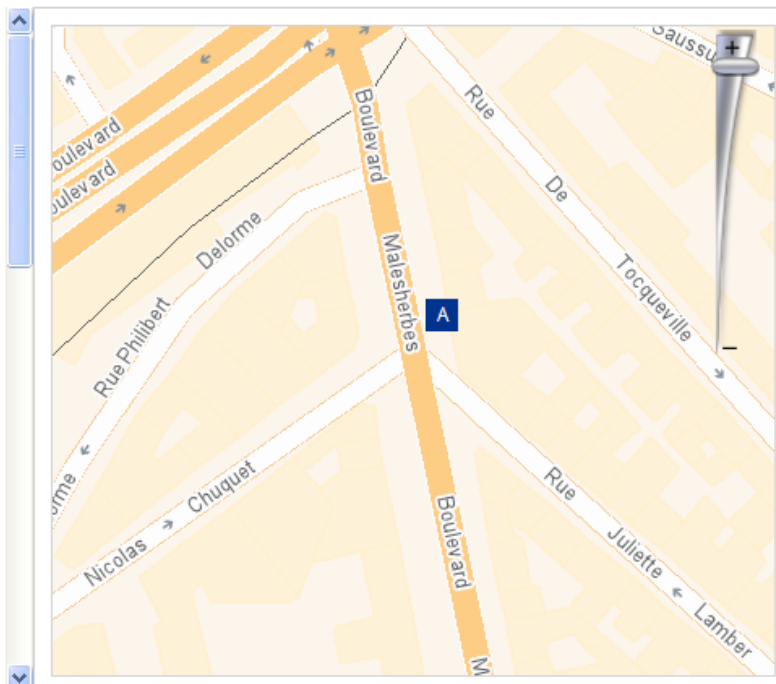
C 03

44, rue Joffroy D'
abbans
75017 PARIS
01 44 40 27 57

D BC OPTIC

65, rue de toqueville
75017 PARIS
01 47 63 28 87

E JOUFFROY OPTIQUE



Page **1** 2 3 4 5 ...

[Suivante »](#)

Nom : **OPTIQUE MALESHERBES**

Horaires : **Lundi au vendredi 10h30-14h30-
14h30-19h30
Dimanche 10h30-14h30**

Adresse : **199, boulevard Malesherbes
75017 PARIS**

Transport : Bus : 53,94 station juliette lamber

Téléphone : **01 42 67 30 39**
Télécopieur : **01 42 67 30 39**

Accès personne à
mobilité réduite : 

Régime : **Conventionné SS**

Accords :

Le praticien s'engage à respecter des accords tarifaires quels que soient les montants de votre garantie.

La dispense d'avance de frais ne s'applique qu'après accord de prise en charge portant sur les montants exacts de votre garantie complémentaire. Cet accord précisera les montants restant à votre charge : le solde dû au titre du régime obligatoire d'une part et de votre reste à charge éventuel d'autre part.

Le praticien s'est engagé à vous faire bénéficier d'une remise minimale de 5% sur le prix de la monture.

Vous bénéficiez également dans le cadre du réseau Carte Blanche :

- d'une garantie casse de vos verres et monture de 2 ans minimum
- d'une garantie permettant pendant au moins 3 mois l'échange de vos verres ou lentilles en cas d'inadaptation

[Comment fonctionne le Tiers-Payant ?](#)